# Gims renvoyé devant le tribunal : quatre policiers accusés d’avoir assuré sa sécurité privée et transmis des données confidentielles

16/11/2026 à 21h10



**Le chanteur Gims, âgé de 40 ans, est convoqué en décembre 2026 devant le tribunal correctionnel de Paris dans une affaire impliquant notamment quatre policiers.** Le parquet de Paris a confirmé lundi 16 novembre son renvoi devant la justice, dans une procédure distincte de l’enquête pour blanchiment dans laquelle l’artiste a été mis en examen au printemps.

Selon les éléments révélés par *Libération*, puis précisés par *Le Parisien* et l’AFP, Gims est soupçonné d’avoir employé des policiers armés pour assurer sa protection rapprochée **en dehors de tout cadre légal**. Des fonctionnaires auraient également été sollicités pour obtenir des renseignements sur des concurrents ou partenaires du rappeur à partir de fichiers de police.

Le parquet évoque notamment les qualifications de **corruption active de personnes dépositaires de l’autorité publique**, de complicité et recel de transmission frauduleuse de données

d’un fichier de l’État, ainsi que de recel de violation du secret professionnel. L’enquête a été menée par la délégation nationale anticorruption de l’IGPN.

Sept autres personnes sont appelées à comparaître, dont un associé de Gims, une avocate, quatre policiers et un responsable d’un centre de formation à la sécurité privée. La tenue d’un procès ne préjuge pas de leur culpabilité.

**Source :** Le Parisien – 16 novembre 2026.

**Source :** AFP / Le Figaro – 16 novembre 2026.

Photo d’illustration : Florian Ruspini / Wikimedia Commons – fichier et crédits, licence Creative Commons. Photo d’archives, non prise lors des faits rapportés.